

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 10 novembre 2025 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Audrey Ashworth, Claudia Drogue, Natacha Garneau-Tremblay et Josianne Bouchard;

Absent : monsieur le conseiller Alexandre Grenier.

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 31, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance, elle félicite les nouveaux élus en poste, elle remercie le personnel électoral pour leur travail lors des élections municipales et suggère de prendre un moment de réflexion.

2. ORDRE DU JOUR

2025-11-0310

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

4. RÈGLEMENTS

4.1 Règlement numéro 2025-298-01 modifiant le règlement numéro 2024-298 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque

4.1.1 Avis de motion

4.1.2 Dépôt du projet

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Grande semaine des tout-petits 2025 (17 au 23 novembre 2025) : demande d'appui

5.1.2 Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate (19 novembre 2025 – noeudvembre) : demande d'appui

5.1.3 Concerts de Saint-Grégoire – Ferme Cadet Roussel : appui pour le Prix Opus – impact régional | entérinement

5.1.4 Noël des enfants du Club Opti-jeunesse (14 décembre 2025) : demandes

5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle

6. URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE

6.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 octobre 2025

6.1.1 737, rang Chartier : demande d'appui à une demande à la CPTAQ

6.1.2 95, rue Marcel-Arbour : dérogation mineure (2024-DER-161) – modification

- 6.1.3** 459, rue Saint-Joseph : demande de PIIA (2025-PIIA-11) – matériaux toiture et véranda
 - 6.1.4** Partie lot du 4 159 739 rue Saint-Joseph : demande de modification du zonage
 - 6.1.5** 250 à 260, rue Saint-Saint-Joseph (presbytère et église) : usage multilogements – demande préliminaire
 - 6.1.6** 260, rue Saint-Joseph (église) : usage résidentiel unifamilial – demande préliminaire
 - 6.1.7** 260, rue Saint-Joseph (église) : usage entreposage – demande préliminaire
 - 6.1.8** Comité consultatif d'urbanisme : siège # 2 (citoyen) – démission et appel de candidatures
 - 6.2** Comité de démolition – mandat membres : renouvellement annuel (3 membres réguliers, 1 membre remplaçant et 1 secrétaire)
- 7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1** Usine
 - 7.1.1** Achat d'alun
 - 7.1.2** Tamis rotatif : grade stainless à modifier
 - 7.2** Stations de pompage – nettoyage : contrat
 - 7.3** Installations septiques : systèmes UV – Enviro-Step Technologies inc. | Addenda No 1
- 8. BÂTIMENTS MUNICIPAUX**
 - 8.1** Centre communautaire – système de climatisation : entretien préventif 2026-2027-2028
 - 8.2** Complexe municipal – système de climatisation, plancher radiant et aérothermes : entretien préventif 2026-2027-2028
- 9. VOIRIE**
 - 9.1** Club Riverain VTT : droit de passage saison 2025-2026
 - 9.2** Travaux d'élargissement des avenues du Curé-Dupuis et Armand-GUILLET ainsi que de la rue Bessette (aménagement d'un débarcadère pour autobus scolaires) et autres travaux connexes : décompte # 5, réception définitive des travaux et libération de la retenue
 - 9.3** Bollards : achat – entérinement
 - 9.4** Signalisation : achats
- 10. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS**
 - 10.1** Constitution des comités 2025-2026
 - 10.2** Mairesse suppléante et substitut à la mairesse : nomination
- 11. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 12. SÉCURITÉ**
- 13. LOISIRS**
 - 13.1** Camp de jour d'été 2026 : paiement des sorties hebdomadaires au Camping Domaine du Rêve
 - 13.2** Bibliothèque : Réseau Biblio – nomination d'une représentante
 - 13.3** Comité loisir et culture Frère-André : siège # 1 (citoyen) – appel de candidatures
 - 13.4** Aménagement d'un sentier et de quatre stations d'exercices dans le parc situé sur la rue Benoit (MSG-2025-02) : décompte # 3
- 14. AFFAIRES FINANCIÈRES**
 - 14.1** Comptes du mois
 - 14.2** Caisse Desjardins
 - 14.2.1** Nomination d'un 2^e signataire élu (représentant autorisé) pour les transactions financières
 - 14.2.2** Accès D : autorisation d'un nouvel administrateur (2^e élu) pour les transactions financières en ligne

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 15.1** Élections municipales 2025 : entérinement des dépenses
- 15.2** Budget 2026 : date d'adoption
- 15.3** Calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2025 : modification concernant la séance de décembre
- 15.4** Entretien paysager 2026 : contrat
- 15.5** Surveillant(e)s du gymnase de l'école Frère-André durant les activités de loisirs de la Municipalité : prolongation de nomination
- 15.6** Horaire des Fêtes : fermeture du bureau municipal (du 19 décembre 2025 à 12 h jusqu'au 5 janvier 2026 à 8 h 30)
- 15.7** Programme Emplois d'été Canada 2026 : demande

16. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

17. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

13.5 Proposition de la Maison des jeunes de Marieville

Avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PROCÈS-VERBAL

2025-11-0311

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance dudit procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. RÈGLEMENTS

4.1 Règlement numéro 2025-298-01 modifiant le règlement numéro 2024-298 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque

4.1.1 Avis de motion

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Josianne Bouchard que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2025-298-01 modifiant le règlement numéro 2024-298 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, afin de retirer la plage horaire du mardi matin des heures d'ouverture régulières de la bibliothèque, augmenter le nombre de renouvellements de prêts autorisés pour les usagers et apporter des précisions relativement aux coûts de remplacement des documents.

4.1.2 Dépôt du projet

Le projet de règlement numéro 2025-298-01 modifiant le règlement numéro 2024-298 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire est déposé.

(Le texte du projet de règlement numéro 2025-298-01 peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Grande semaine des tout-petits (17 au 23 novembre 2025) : demande d'appui

2025-11-0312

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Natacha Garneau-Tremblay propose et il est résolu :

- **Que** ce Conseil mandate madame Suzanne Boulais, mairesse, pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!;

10 NOVEMBRE 2025

- **Que** ce Conseil autorise madame Suzanne Boulais, mairesse, à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du Conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.2 Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate (19 novembre 2025 – noeudvembre) : demande d'appui

2025-11-0313

CONSIDÉRANT QU'annuellement en moyenne 6 500 québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1 000 hommes décéderont de la maladie par année;

CONSIDÉRANT QU'en moyenne 18 québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **Que** le Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate » en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.3 Concerts de Saint-Grégoire – Ferme Cadet Roussel : appui pour le Prix Opus – impact régional | entérinement

2025-11-0314

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du courriel daté du 7 octobre 2025, de la part de l'équipe des Concerts de Saint-Grégoire – Ferme Cadet Roussel, sollicitant une lettre d'appui pour leur candidature au prix Opus dans la catégorie des prix spéciaux en impact régional;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour la transmission de ladite lettre était le 10 octobre 2025, la coordonnatrice des loisirs et de la culture ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière ont transmis une lettre d'appui au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, puisque la Municipalité a toujours appuyé les projets culturels sur son territoire, dont ceux des Concerts de Saint-Grégoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de ladite lettre et se disent en accord avec cette dernière;

10 NOVEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Audrey Ashworth propose et il est résolu :

- **D'entériner** la transmission de la lettre d'appui aux Concerts de Saint-Grégoire datée du 8 octobre 2025, pour leur candidature au prix Opus dans la catégorie des prix spéciaux en impact régional.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.4 Noël des enfants du Club Opti-jeunesse (14 décembre 2025) : demandes

2025-11-0315

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du courriel daté du 15 octobre 2025, de la part du Club Opti-jeunesse, concernant leurs demandes dans le cadre de l'activité Noël des enfants qui se tiendra le 14 décembre 2025 de 12 h 30 à 16 h;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs souhaitent emprunter des barricades à la Municipalité afin de fermer l'accès à l'entrée du stationnement du Centre communautaire, pour des raisons de sécurité, puisque la majorité des activités se tiendront à l'extérieur, si la température le permet;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités se tiendront à l'intérieur, les organisateurs souhaitent, qu'après l'activité Noël des enfants, le ménage du Centre communautaire soit effectué par l'entreprise Les Gestions MP, mandatée par la Municipalité pour l'entretien ménager régulier du Centre, de manière à ce que les bénévoles du Club Opti-jeunesse n'aient pas à le faire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent appuyer les organisateurs de l'activité en acquiesçant à leurs demandes;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Josianne Bouchard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la fermeture de l'entrée du stationnement du Centre communautaire et le prêt de barricades le 14 décembre 2025 dans le cadre de l'activité Noël des enfants organisée par le Club Opti-jeunesse;
- **D'assumer** les frais reliés à l'entretien ménager du Centre communautaire après ladite activité;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle

Le demandeur ayant déposé une demande de modification du zonage relativement à une partie du lot 4 159 739 situé sur la rue Saint-Joseph (réf. point 6.1.4 de l'ordre du jour) s'adresse aux membres du Conseil municipal afin de transmettre des informations supplémentaires concernant son projet. Le demandeur répond aux questions des membres du Conseil municipal. Madame Suzanne Boulais, mairesse, mentionne que le délai de traitement de sa demande pourrait s'échelonner, puisque le Conseil municipal doit procéder à plusieurs vérifications avant de prendre une décision concernant le lot visé.

6. URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE

6.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 octobre 2025

6.1.1 737, rang Chartier : demande d'appui à une demande à la CPTAQ

2025-11-0316

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ »), d'une partie du lot 4 159 031 situé au 737, rang Chartier;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente demande est situé en zone agricole (A-6) selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les documents déposés par les demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution numéro U2025-10-1979);

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

• D'aviser la CPTAQ :

- **Que** la demande d'appui à la demande à la CPTAQ pour le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, d'une partie du lot 4 159 031 d'une superficie de 3 729 mètres carrés, situé au 737, rang Chartier, est conforme aux règlements d'urbanisme municipaux et qu'elle est appuyée par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- **Qu'il** existe d'autres espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.1.2 95, rue Marcel-Arbour : dérogation mineure (2024-DER-161) – modification

2025-11-0317

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, les membres du Conseil municipal ont accordé une dérogation mineure sur le lot 4 159 930, situé au 95, rue Marcel-Arbour, en autorisant la réduction de la marge de recul arrière à 11,5 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal (réf. résolution numéro 2024-03-0067);

CONSIDÉRANT QUE sur le croquis d'implantation déposé par le demandeur à ce moment, la marge de recul arrière devait être approximativement de 11,8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que le certificat de localisation final indique une marge de recul arrière de 11,15 mètres au lieu de 11,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge de recul arrière minimale de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE, dans le présent cas, une diminution de 3,85 mètres est demandée au lieu de 3,5 mètres initialement;

CONSIDÉRANT cet écart de 0,35 mètre, le demandeur demande une modification de la résolution en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la présente demande est situé en zone résidentielle (Ra-1), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les documents déposés par le demandeur;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution numéro U2025-10-1980);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Natacha Garneau-Tremblay propose et il est résolu :

- **De modifier** la résolution du Conseil municipal numéro 2024-03-0067 afin d'autoriser une marge de recul arrière à 11,15 mètres sur le lot 4 159 930, situé au 95, rue Marcel-Arbour, suite à l'agrandissement du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.1.3 459, rue Saint-Joseph : demande de PIIA (2025-PIIA-11) – matériaux toiture et véranda

2025-11-0318

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de PIIA numéro 2025-PIIA-11 concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant à permettre les matériaux constituant la toiture du bâtiment principal ainsi que son changement de pente et les matériaux constituant le revêtement extérieur de la véranda 3 saisons projetée au 459, rue Saint-Joseph (lot 4 159 604);

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la présente demande est situé en zone résidentielle (Ra-10), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les documents déposés par la demanderesse;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (ci-après « CCU ») ont approuvé les couleurs et les matériaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux objectifs décrits dans le règlement sur les PIIA de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU (réf. résolution numéro U2025-10-1985);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'approuver** la présente demande de PIIA, telle que déposée, en permettant les matériaux constituant la toiture du bâtiment principal ainsi que son changement de pente et les matériaux constituant le revêtement extérieur de la véranda 3 saisons projetée au 459, rue Saint-Joseph (lot 4 159 604) avec la recommandation suivante :

- Les membres du Conseil municipal suggèrent que le fini du revêtement constituant la toiture du bâtiment principal soit mât au lieu de lustré, étant donné la couleur foncée choisie par la demanderesse, et ce, dans le but de diminuer l'effet « îlot de chaleur ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.1.4 Partie du lot 4 159 739 rue Saint-Joseph : demande de modification du zonage

2025-11-0319

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de modification du zonage visant une partie du lot 4 159 739 situé sur la rue Saint-Joseph (parcelle du terrain située à côté du presbytère et de l'église);

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente demande est situé en zone publique (P-2);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'usage commercial C1-1 « Bureaux privés et services professionnels » sur une partie du lot visé pour l'implantation d'un bureau administratif et opérationnel d'activités de logistique et de courtage en transport;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent étudier toutes les possibilités d'usages à autoriser sur le lot 4 159 739 (250 à 260, rue Saint-Joseph | église et presbytère) dans le cadre d'une réunion de travail avec le Comité consultatif d'urbanisme avant de rendre une décision dans ce dossier, vu les enjeux reliés à la modification du zonage sur le lot visé;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De reporter** le traitement du présent dossier à une séance ultérieure du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.1.5 250 à 260, rue Saint-Saint-Joseph (presbytère et église) : usage multilogements – demande préliminaire

2025-11-0320

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent étudier toutes les possibilités d'usages à autoriser sur le lot 4 159 739 (250 à 260, rue Saint-Joseph | église et presbytère) dans le cadre d'une réunion de travail avec le Comité consultatif d'urbanisme avant de rendre une décision dans ce dossier, vu les enjeux reliés à la modification du zonage sur le lot visé;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De reporter** le traitement du présent dossier à une séance ultérieure du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.1.6 260, rue Saint-Joseph (église) : usage résidentiel unifamilial – demande préliminaire

2025-11-0321

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent étudier toutes les possibilités d'usages à autoriser sur le lot 4 159 739 (250 à 260, rue Saint-Joseph | église et presbytère) dans le cadre d'une réunion de travail avec le Comité consultatif d'urbanisme avant de rendre une décision dans ce dossier, vu les enjeux reliés à la modification du zonage sur le lot visé;

10 NOVEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De reporter** le traitement du présent dossier à une séance ultérieure du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.1.7 260, rue Saint-Joseph (église) : usage entreposage – demande préliminaire

2025-11-0322

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent étudier toutes les possibilités d'usages à autoriser sur le lot 4 159 739 (250 à 260, rue Saint-Joseph | église et presbytère) dans le cadre d'une réunion de travail avec le Comité consultatif d'urbanisme avant de rendre une décision dans ce dossier, vu les enjeux reliés à la modification du zonage sur le lot visé;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De reporter** le traitement du présent dossier à une séance ultérieure du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.1.8 Comité consultatif d'urbanisme : siège # 2 (citoyen) – démission et appel de candidatures

2025-11-0323

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du courriel daté du 20 octobre 2025, de la part de madame Natacha Garneau-Tremblay, membre citoyenne au siège # 2 du Comité consultatif d'urbanisme (ci-après « CCU »), concernant sa démission suite à son élection par acclamation au poste de conseillère municipale au siège # 4;

CONSIDÉRANT QUE le siège # 2 (membre citoyen) du CCU est ainsi vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Natacha Garneau-Tremblay propose et il est résolu :

- **De publier** un appel de candidatures pour le siège # 2 (membre citoyen) du CCU dans le prochain bulletin municipal, conformément au règlement numéro 2014-228 sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 Comité de démolition – mandat membres : renouvellement annuel (3 membres réguliers, 1 membre remplaçant et 1 secrétaire)

2025-11-0324

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant la constitution d'un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles prévoyant que 3 élu(e)s forment le Comité de démolition, qu'un(e) autre élu(e) soit nommé(e) en tant que remplaçant(e) et qu'un(e) secrétaire soit nommé(e) pour assister aux réunions dudit comité;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De nommer** les membres du Conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année à compter du 10 novembre 2025, devant agir en application du règlement numéro 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles :
 - Madame la conseillère Julie Robert, membre et présidente;
 - Madame la conseillère Natacha Garneau-Tremblay, membre et présidente substitut;
 - Monsieur le conseiller Alexandre Grenier, membre;
 - Madame la conseillère Claudia Drogue, membre substitut;

Ce comité ayant pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au règlement numéro 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce règlement lui confère;

- **De désigner** madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du règlement numéro 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire dudit comité dans ses travaux et réunions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Usine

7.1.1 Achat d'alun

2025-11-0325

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'alun pour l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la soumission de Kemira Water Solutions Canada inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat d'alun pour l'usine de traitement des eaux usées auprès de Kemira Water Solutions Canada inc. pour un montant maximal de 10 500 \$, taxes en sus (soit environ 26 tonnes métriques au coût de 397 \$ la tonne métrique), selon la soumission datée du 19 août 2025 en vigueur jusqu'au 31 août 2026, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.1.2 Tamis rotatif : grade stainless à modifier

2025-11-0326

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 11 août 2025, les membres du Conseil municipal ont autorisé l'achat d'un tamis rotatif Roto-Sieve et du panneau de contrôle requis auprès de l'entreprise Clean Tek Water Solutions (réf. résolution numéro 2025-08-0236);

10 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'après vérifications concernant le grade du stainless du tamis rotatif ainsi que des valves, il s'avère nécessaire d'opter pour une qualité supérieure, plus robuste et plus adaptée aux conditions corrosives de l'usine, afin de prolonger la durée de vie dudit tamis;

CONSIDÉRANT la différence de prix s'élevant à environ 10 000 \$, taxes en sus, entre le grade de base SS304 et le grade plus élevé SS316;

CONSIDÉRANT le rapport qualité/prix, les membres du Conseil municipal sont d'avis qu'il est primordial de choisir un matériel durable à long terme;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Josianne Bouchard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** une dépense supplémentaire approximative de 10 000 \$, taxes en sus, pour l'option de grade SS316 du stainless, dans le cadre de l'achat du tamis rotatif Roto-Sieve auprès de l'entreprise Clean Tek Water Solutions (réf. résolution numéro 2025-08-0236);
- **De prendre** 50 % des sommes nécessaires à même le fonds de roulement de la Municipalité et de prévoir que 50 % des sommes nécessaires seront incluses dans le cadre de la programmation de travaux du programme TECQ 2024-2028 (priorité 1).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.2 Stations de pompage – nettoyage : contrat

2025-11-0327

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au nettoyage des stations de pompage situées sur les rues Marcel-Arbour et Tétreault;

CONSIDÉRANT la proposition de services de l'entreprise Solutions environnementales 360 inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat pour le nettoyage desdites stations de pompage à l'entreprise Solutions environnementales 360 inc., selon la proposition de services datée du 22 octobre 2025 au montant de 3 761,59 \$, taxes en sus, ladite proposition faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.3 Installations septiques : systèmes UV – Enviro-Step Technologies inc. | Addenda No 1

2025-11-0328

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a décrété la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences concernées sur son territoire (réf. règlement numéro 2014-225);

CONSIDÉRANT QUE chaque propriété visée sur le territoire doit conclure un contrat d'entretien avec une entreprise qui respecte les exigences du fabricant de son installation septique;

CONSIDÉRANT le contrat concernant l'entretien desdits systèmes avec l'entreprise Enviro-Step Technologies inc. en vigueur du 13 mai 2023 au 13 mai 2026 pour les propriétés concernées (réf. résolution numéro 2023-04-0522);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de l'Addenda No 1 qui sera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et se disent en accord avec ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Audrey Ashworth propose et il est résolu :

- **D'autoriser** madame Suzanne Boulais, mairesse, et madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, l'Addenda No 1 au contrat d'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences concernées avec l'entreprise Enviro-Step Technologies inc.;
- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. BÂTIMENTS MUNICIPAUX

8.1 Centre communautaire – système de climatisation : entretien préventif 2026-2027-2028

2025-11-0329

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mandater une entreprise pour effectuer l'entretien préventif de la climatisation au Centre communautaire;

CONSIDÉRANT le devis de l'entreprise ECL Mécanique inc. pour l'entretien durant les 3 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat de service d'entretien préventif du système de climatisation du Centre communautaire à l'entreprise ECL Mécanique inc. pour les années 2026, 2027 et 2028 à raison de 3 visites par année, selon le devis daté du 31 octobre 2025 au montant de 2 790,44 \$, taxes incluses, avec une majoration de 2,5 % par année pour les années 2027 et 2028, ce dernier faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le devis d'une durée de 3 ans, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- **De prévoir** les sommes nécessaires aux budgets 2026, 2027 et 2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Complexe municipal – système de climatisation, plancher radiant et aérothermes : entretien préventif 2026-2027-2028

2025-11-0330

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mandater une entreprise pour effectuer l'entretien préventif du système de climatisation, de plancher radiant et d'aérothermes au Complexe municipal;

CONSIDÉRANT le devis de l'entreprise ECL Mécanique inc. pour l'entretien durant les 3 prochaines années;

10 NOVEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat de service d'entretien préventif du système de climatisation, de plancher radiant et d'aérothermes, incluant la maintenance et l'inspection des systèmes d'automatisation du Complexe municipal à l'entreprise ECL Mécanique inc. pour les années 2026, 2027 et 2028 à raison de 3 visites par année, selon le devis daté du 31 octobre 2025 au montant de 3 256,09 \$, taxes incluses, avec une majoration de 2,5 % par année pour les années 2027 et 2028, ce dernier faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le devis d'une durée de 3 ans, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- **De prévoir** les sommes nécessaires aux budgets 2026, 2027 et 2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. VOIRIE

9.1 Club Riverain VTT : droit de passage saison 2025-2026

2025-11-0331

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 4 octobre 2025, de la part du Club Riverain VTT, demandant le renouvellement du droit de passage sur différents chemins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont en accord avec l'ensemble des demandes;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Josianne Bouchard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** le droit de passage, au Club Riverain VTT, pour la saison 2025-2026 sur les chemins et endroits indiqués dans la lettre datée du 4 octobre 2025, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.2 Travaux d'élargissement des avenues du Curé-Dupuis et Armand-Guillem ainsi que de la rue Bessette (aménagement d'un débarcadère pour autobus scolaires) et autres travaux connexes : décompte # 5, réception définitive des travaux et libération de la retenue

2025-11-0332

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, les membres du Conseil municipal ont accordé le contrat pour les travaux d'élargissement des avenues du Curé-Dupuis et Armand-Guillem ainsi que de la rue Bessette (aménagement d'un débarcadère pour autobus scolaires) et autres travaux connexes à Construction Techroc inc. (réf. résolution numéro 2024-06-0178);

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, les membres du Conseil municipal ont procédé à la réception provisoire desdits travaux (réf. résolution numéro 2024-11-0345);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre dudit contrat (item 2.15), un nettoyage et une inspection télévisée des structures devaient être réalisés environ 12 mois après la fin des travaux afin de s'assurer de leur conformité;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'inspection sont satisfaisants, le décompte # 5 au montant de 2 002,15 \$, toutes taxes incluses, correspondant aux frais de nettoyage et d'inspection a été approuvé par monsieur Alain Charbonneau, surveillant des travaux de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 21 octobre 2025, produit par monsieur Alain Charbonneau, conseiller technique et surveillant des travaux pour la Municipalité, indiquant que les travaux ont été exécutés selon les exigences des plans, du devis ainsi que des normes et recommandant au Conseil municipal de procéder à la réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'accepter** le décompte final # 5 portant le numéro de facture C-01366 pour l'exécution de l'item 2.15 du contrat (nettoyage et inspection télévisée des structures);
- **De procéder** à la réception définitive des travaux d'élargissement des avenues du Curé-Dupuis et Armand-GUILLET ainsi que de la rue Bessette (aménagement d'un débarcadère pour autobus scolaires) et autres travaux connexes réalisés par l'entreprise Construction Techroc inc.;
- **De procéder** à la libération de la retenue de 5 % prévue au contrat à titre de garantie pour les travaux effectués;
- **D'autoriser** l'émission d'un chèque à l'entreprise Construction Techroc inc. au montant de 29 393,35 \$, toutes taxes incluses, selon les factures C-01366 (décompte # 5), R-00630 (retenue décomptes # 1 à 4) et R-00636 (retenue décompte # 5) datées du 31 juillet 2025, ces dernières faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.3 Bollards : achat – entérinement

2025-11-0333

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de procéder à l'achat de bollards afin de sécuriser le passage des enfants vers l'école le long du corridor piétonnier longeant le débarcadère pour automobiles aménagé sur l'avenue Armand-GUILLET et afin d'améliorer la sécurité des infrastructures cyclables sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité retardait l'achat de ces bollards, puisqu'elle était en attente de la réponse à une demande de subvention dans le cadre du Fonds pour le transport actif, déposée par NexDev Développement économique Haut-Richelieu, pour le projet régional en transport actif pour l'amélioration des infrastructures cyclables (réf. résolution numéro 2025-02-0060);

CONSIDÉRANT QU'une réponse était attendue pour la fin du mois de juillet 2025 et que la Municipalité demeure toujours en attente à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'advenant une réponse positive à la demande de subvention, le montant attribué pourra être dédié à d'autres achats, tels que le marquage des pistes cyclables sur le territoire en 2026;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Develotech pour les bollards;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires pour l'achat des bollards étaient prévues au budget 2025;

10 NOVEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'entériner** l'achat de bollards, ainsi que leurs accessoires, auprès de l'entreprise Develotech, selon la soumission numéro 7512 datée du 27 février 2025 au montant de 7 620,16 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.4 Signalisation : achats

2025-11-0334

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de diverses enseignes de signalisation pour les rues/rangs situés sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les soumissions de l'entreprise Martech Signalisation inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Audrey Ashworth propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat d'enseignes de signalisation auprès de l'entreprise Martech Signalisation inc., selon les soumissions datées du 23 octobre 2025 et du 4 novembre 2025 totalisant un montant de 4 528,88 \$, toutes taxes incluses, ces dernières faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

10.1 Constitution des comités 2025-2026

2025-11-0335

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder à la nomination de ses membres représentants sur les différents comités pour faire suite aux élections municipales du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Natacha Garneau-Tremblay propose et il est résolu :

- **De déléguer** sur les différents comités, du 10 novembre 2025 au 31 décembre 2026, les représentants suivants :

(La liste des comités et des représentants du Conseil municipal peut être consultée à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.2 Mairesse suppléante et substitut à la mairesse : nomination

2025-11-0336

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un(e) maire(sse) suppléant(e) et d'un substitut à la mairesse pour siéger au Conseil de la MRC du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **Que**, conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, madame Natacha Garneau-Tremblay, conseillère municipale au siège # 4, soit nommée mairesse suppléante de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- **Que**, conformément à l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, madame la conseillère Natacha Garneau-Tremblay soit désignée substitut de la mairesse pour siéger au Conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

10.3 Réseau Biblio Montérégie : possibilité de remboursement pour les animations offertes à la bibliothèque

Madame la conseillère Julie Robert, auparavant représentante de la Municipalité auprès du Réseau Biblio Montérégie (ci-après « RBM »), mentionne qu'un pourcentage des coûts reliés aux animations offertes à la bibliothèque pourrait possiblement être remboursé à la Municipalité par RBM. Ce remboursement sera ainsi considéré lors de la préparation des activités de la bibliothèque pour l'année 2026.

11. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

12. SÉCURITÉ

Madame la conseillère Julie Robert souhaite qu'un suivi soit effectué auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin qu'une rencontre soit organisée relativement à la sécurité routière sur la Route 104 (rue Saint-Joseph) à Mont-Saint-Grégoire (réf. résolution numéro 2025-04-0111) ainsi qu'à la sécurité routière sur la Route 227, à l'intersection du rang de Fort-Georges, à la hauteur de Sainte-Angèle-de-Monnoir (réf. résolution numéro 2025-04-0125).

*

Madame la conseillère Julie Robert se retire de la table des délibérations à 20 h 25 pour le traitement du dossier concernant le paiement des sorties hebdomadaires au Camping Domaine du Rêve durant le camp de jour d'été 2026, puisque sa fille travaille audit Camping.

13. LOISIRS

13.1 Camp de jour d'été 2026 : paiement des sorties hebdomadaires au Camping Domaine du Rêve

2025-11-0337

CONSIDÉRANT QU'au cours des 4 dernières années, la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a pris en charge les coûts reliés aux sorties hebdomadaires au Camping Domaine du Rêve pour tous les enfants inscrits au camp de jour d'été de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire (réf. résolutions 2022-01-0015, 2023-01-0431, 2024-02-0049 et 2024-10-0311);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent poursuivre cette tradition pour le camp de jour d'été 2026;

10 NOVEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Audrey Ashworth propose et il est résolu :

- **D'assumer** les coûts reliés aux sorties hebdomadaires au Camping Domaine du Rêve pour les enfants résidents de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire inscrits au camp de jour d'été 2026;
- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*

Madame la conseillère Julie Robert réintègre la table des délibérations pour la suite des dossiers à 20 h 27.

2025-11-0338

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de services en vigueur entre la Municipalité et le Réseau Biblio de la Montérégie prévoit qu'un(e) représentant(e) doit être nommé(e) parmi les membres du Conseil municipal (réf. résolution numéro 2024-09-0267 et article 7 de l'Entente de services);

CONSIDÉRANT les élections municipales du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De nommer** madame Audrey Ashworth, conseillère au siège # 2, en tant que représentante de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire auprès du Réseau Biblio Montérégie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13.3 Comité loisir et culture Frère-André : siège # 1 (citoyen) – appel de candidatures

2025-11-0339

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Ashworth avait déposé sa candidature afin de combler le siège # 1 (citoyen) du Comité loisir et culture Frère-André;

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Ashworth avait également déposé sa candidature afin de siéger sur le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, les membres du Conseil municipal ont reporté le dossier concernant la nomination de madame Audrey Ashworth sur le Comité loisir et culture Frère-André afin d'attendre les résultats des élections municipales, puisqu'un(e) élu(e) ne peut pas siéger en tant que citoyen sur ledit comité (réf. point 13.2 du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025);

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Ashworth a été élue par acclamation;

CONSIDÉRANT QUE le siège # 1 (membre citoyen) du Comité loisir et culture Frère-André demeure ainsi vacant, puisque la Municipalité n'avait pas reçu d'autres candidatures;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Josianne Bouchard propose et il est résolu :

- **De publier** un appel de candidatures pour le siège # 1 (membre citoyen) du Comité loisir et culture Frère-André dans le prochain bulletin municipal, conformément au règlement numéro 2020-276 constituant le Comité loisir et culture Frère-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13.4 Aménagement d'un sentier et de quatre stations d'exercices dans le parc situé sur la rue Benoit (MSG-2025-02) : décompte # 3

2025-11-0340

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025, les membres du Conseil municipal ont accordé le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un sentier et de quatre stations d'exercices dans le parc situé sur la rue Benoit, selon l'appel d'offres MSG-2025-02, à l'entreprise Excavation Boucher (8163464 Canada inc.) (réf. résolution numéro 2025-02-0056);

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025, les membres du Conseil municipal ont accepté le décompte progressif # 1 au montant de 79 807,53 \$, toutes taxes incluses (réf. résolution numéro 2025-09-0269);

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, les membres du Conseil municipal ont accepté le décompte progressif # 2 au montant de 26 391,81 \$, toutes taxes incluses (réf. résolution numéro 2025-10-0299);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du décompte progressif # 3, daté du 24 octobre 2025, au montant de 6 968,10 \$, toutes taxes incluses, incluant :

- 25 % de l'item concernant la fourniture et la pose de terre végétale et l'ensemencement, puisque la pousse du gazon a débutée (pour un total de 75 % suite aux 3 décomptes);
- 20 % de l'item concernant la fourniture la pose des bases de lampadaires, puisqu'elles ont été installées (pour un total de 100 % suite aux 3 décomptes);

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux pour un montant total de 113 167,44 \$, toutes taxes incluses, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE 25 % de l'item concernant la fourniture et la pose de terre végétale et l'ensemencement n'ont pas été inclus à ce décompte # 3, puisque la pousse du gazon n'a débutée que partiellement, le paiement complet suivra lorsque le gazon aura poussé à la satisfaction du surveillant des travaux et de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Natacha Garneau-Tremblay propose et il est résolu :

- **D'accepter** le décompte # 3 portant le numéro de facture 2494 et d'autoriser l'émission d'un chèque à Excavation Boucher (8163464 Canada inc.) au montant de 6 968,10 \$, toutes taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un sentier et de quatre stations d'exercices dans le parc situé sur la rue Benoit en cours;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Loisirs et culture – Immobilisations ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13.5 Proposition de la Maison des jeunes de Marieville

2025-11-0341

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la proposition datée du 23 septembre 2025, de la part des intervenantes de la Maison des jeunes de Marieville (ci-après « MDJ »), concernant l'offre de transport pour les jeunes résident(e)s de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire vers la MDJ en échange d'un dédommagement pour le kilométrage effectué par les intervenantes;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de permettre des déplacements sécuritaires pour les jeunes résident(e)s de Mont-Saint-Grégoire vers la MDJ et augmenter le taux de participation en favorisant son accessibilité;

CONSIDÉRANT QUE la formule suggérée inclurait le transport aller-retour lors d'une journée pédagogique par mois (de 14 h à 21 h) et le transport de retour pour trois vendredis soirs par mois (à 21 h);

CONSIDÉRANT QUE le lieu de rassemblement serait situé au Centre communautaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'estimation des frais à prévoir au montant de 546 \$ par année (0,70 \$ du kilomètre, la distance entre le Centre communautaire de la Municipalité et la MDJ étant de 13 kilomètres);

CONSIDÉRANT QUE la mission de la MDJ étant d'offrir un lieu de rencontre pour les adolescents de 12 à 17 ans afin qu'ils puissent se réunir, actualiser leur potentiel, stimuler leur participation et se responsabiliser, dans le but d'aider les jeunes à devenir des citoyens actifs, critiques, et responsables;

CONSIDÉRANT les activités offertes à la MDJ : prévention (estime de soi, alimentation, dépendance, diversité), billard, pingpong, sports, cuisine, art, jeux de société, jeux vidéo, activités d'autofinancement et aide aux devoirs aux élèves de 5^e et 6^e année;

CONSIDÉRANT QUE la MDJ offre, aux personnes plus vulnérables et en marge de la communauté, la possibilité de retrouver un pouvoir d'action sur leur vie personnelle et sociale (écoute, dépistage, information, sensibilisation, distribution de matériel de prévention, etc.) et elle appuie, accompagne et aide les personnes de 12 à 25 ans dans les épreuves et les difficultés sociales ou personnelles;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'accepter** la proposition de la Maison des jeunes de Marieville relativement à l'offre de transport pour les jeunes résident(e)s de la Municipalité, le tout selon le document daté du 23 septembre 2025, pour un montant approximatif de 45 \$ par mois (pour les mois de novembre et de décembre), ce dernier faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Loisirs et culture »;
- **De demander** la production d'un rapport à la MDJ afin de connaître le nombre d'utilisateurs mensuels de ce service;
- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2026;
- **De publier** l'information relative à cette nouvelle offre de transport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Madame la conseillère Julie Robert souhaite également que la Municipalité effectue un suivi avec la MRC de Rouville concernant la possibilité d'offrir un service de transport à la demande à moindre coût (Axel, la mobilité futée) à tous les citoyens de Mont-Saint-Grégoire.

14. AFFAIRES FINANCIÈRES

14.1 Comptes du mois

2025-11-0342

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 7 novembre 2025 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 10 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 111 760,48 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 190 136,34 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14.2 Caisse Desjardins

14.2.1 Nomination d'un 2^e signataire élu (représentant autorisé) pour les transactions financières

2025-11-0343

CONSIDÉRANT les élections municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Kevin Patenaude, auparavant 2^e signataire élu, n'occupe plus ses fonctions de conseiller municipal, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un(e) autre conseiller(ère) en tant que 2^e signataire élu (représentant autorisé de la Municipalité) pour les transactions financières auprès de la Caisse Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Josianne Bouchard propose et il est résolu :

- **De révoquer** la nomination de monsieur le conseiller Kevin Patenaude en tant que 2^e signataire élu (représentant autorisé) pour les transactions financières à la Caisse Desjardins;
- **De nommer** madame la conseillère Natacha Garneau-Tremblay, maire suppléante, en tant que 2^e signataire élue (représentante autorisée) pour les transactions financières à la Caisse Desjardins, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- **Que** cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14.2.2 Accès D : autorisation d'un nouvel administrateur (2^e élu) pour les transactions financières en ligne

2025-11-0344

CONSIDÉRANT les élections municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Kevin Patenaude, auparavant 2^e administrateur élu, n'occupe plus ses fonctions de conseiller municipal, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un(e) autre conseiller(ère) en tant que 2^e administrateur élu (représentant autorisé de la Municipalité) pour les transactions financières en ligne via Accès D;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Audrey Ashworth propose et il est résolu :

- **De révoquer** la nomination de monsieur le conseiller Kevin Patenaude en tant qu'administrateur pour les transactions financières en ligne via Accès D;
- **De nommer** madame la conseillère Natacha Garneau-Tremblay, maire suppléante, en tant qu'administratrice pour les transactions financières en ligne via Accès D, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

10 NOVEMBRE 2025

- **Que** cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15.1 Élections municipales 2025 : entérinement des dépenses

2025-11-0345

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de procéder aux dépenses reliées aux élections municipales 2025 (vote par anticipation le 26 octobre 2025 et jour du scrutin le 2 novembre 2025), dont l'achat des fournitures légales ainsi que du matériel requis, la rémunération du personnel électoral ainsi que l'achat des repas pour les membres du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Audrey Ashworth propose et il est résolu :

- **D'entériner** les dépenses reliées aux élections municipales 2025 au montant total de 16 000,00 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15.2 Budget 2026 : date d'adoption

2025-11-0346

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal doivent fixer la date d'adoption du budget 2026 de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Natacha Garneau-Tremblay propose et il est résolu :

- **De fixer** au lundi 15 décembre 2025 à 19 h 15, la date de la séance extraordinaire lors de laquelle le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 de la Municipalité seront adoptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15.3 Calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2025 : modification concernant la séance de décembre

2025-11-0347

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, les membres du Conseil municipal ont adopté le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2025 (réf. résolution numéro 2024-12-0385);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent modifier la date de la séance du mois de décembre 2025 afin qu'elle se tienne la même journée que la séance extraordinaire d'adoption du budget 2026;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Natacha Garneau-Tremblay propose et il est résolu :

- **De déplacer** la date de la séance ordinaire initialement prévue le lundi 8 décembre 2025 à 19 h 30 au lundi 15 décembre 2025 à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-11-0348

15.4 Entretien paysager 2026 : contrat

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent accorder un contrat pour l'entretien paysager du Complexe municipal, du Centre communautaire, du parc Vista-Bella, de l'usine de traitement des eaux usées et des autres endroits visés sur le territoire de la Municipalité ainsi que pour la confection des paniers suspendus dans les rues de la Municipalité pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Matthyssen, qui effectuait l'entretien paysager de la Municipalité depuis plusieurs années, a pris sa retraite;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Paysagement Folie Florale;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat d'entretien paysager 2026 à l'entreprise Paysagement Folie Florale, selon la soumission datée du 21 octobre 2025 au montant de 10 156,89 \$, toutes taxes incluses, en retirant l'item 5) du contrat, puisque l'entreposage et l'entretien des dracenas seront effectués à l'interne par le personnel municipal au Complexe municipal, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15.5 Surveillant(e)s du gymnase de l'école Frère-André durant les activités de loisirs de la Municipalité : prolongation de nomination

2025-11-0349

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, les membres du Conseil municipal ont procédé à l'embauche de madame Mélody Boucher et de monsieur Maxym Boucher, à titre de surveillant(e)s du gymnase de l'école Frère-André durant les activités de loisirs de la Municipalité, pour les sessions d'activités d'automne 2022 et d'hiver 2023 (réf. résolution numéro 2022-09-0254);

CONSIDÉRANT QUE madame Mélody Boucher et monsieur Maxym Boucher occupent leurs fonctions de surveillant(e)s depuis ce jour, et que les membres du Conseil municipal souhaitent prolonger leur nomination de façon officielle, puisqu'ils sont très satisfaits de leur travail;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Audrey Ashworth propose et il est résolu :

- **De prolonger** l'embauche de madame Mélody Boucher et de monsieur Maxym Boucher, à titre de surveillant(e)s du gymnase de l'école Frère-André durant les activités de loisirs de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour des postes à durée indéterminée, à temps partiel, selon les besoins de la Municipalité, pour les sessions d'activités à venir, selon les conditions prévues au document « *Rémunération des officiers et employés municipaux* » daté du 10 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 NOVEMBRE 2025

**15.6 Horaire des Fêtes : fermeture du bureau municipal
(du 19 décembre 2025 à 12 h jusqu'au 5 janvier 2026 à 8 h 30)**

2025-11-0350

Madame la conseillère Josianne Bouchard propose et il est résolu :

- **Que** durant la période des Fêtes, le bureau municipal soit fermé du vendredi 19 décembre 2025 à 12 h, et ce, jusqu'au lundi 5 janvier 2026 à 8 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15.7 Programme Emplois d'été Canada 2026 : demande

2025-11-0351

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent procéder à l'embauche de quatre (4) étudiant(e)s à titre d'accompagnateur(rice)s pour enfants avec besoins particuliers durant le camp de jour d'été 2026;

CONSIDÉRANT les modalités du Programme Emplois d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Audrey Ashworth propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la présentation de 4 demandes dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2026 pour des emplois étudiants d'accompagnateur(rice) pour enfants avec besoins particuliers durant le camp de jour d'été pour une période de 8 semaines à raison de 35 heures par semaine;
- **D'accepter** la responsabilité du projet du Programme Emplois d'été Canada 2026;
- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, tout document officiel concernant ledit Programme;
- **Que** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire s'engage, par le biais de sa représentante, la directrice générale et greffière-trésorière, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet serait accordé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Madame la conseillère Julie Robert souhaite que la Municipalité invite les citoyens à participer à l'Opti-Fest qui se tiendra le 22 novembre 2025, dont les profits seront versés à la Fondation Christian Vachon ainsi qu'au Club Opti-jeunesse. Elle souhaite également que la Municipalité invite les propriétaires des résidences situées le long du parcours à décorer leur maison afin d'ajouter une ambiance festive. Madame la conseillère Josianne Bouchard mentionne que le comité organisateur de l'Opti-Fest est à la recherche de bénévoles. Toutes les informations sont disponibles sur la page Facebook de l'Opti-Fest. Une boîte de dons pour amasser des denrées non-périssables a été installée au Centre communautaire afin que les gens puissent apporter leurs dons lors de l'Opti-Fest, ainsi que durant tout le mois de novembre. Les dons seront remis au Centre d'action d'Iberville et de la région pour la confection des paniers de Noël.

17. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

18. VARIA

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question de la part de la personne présente dans la salle.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-11-0352

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2025-11-0332
2025-11-0333
2025-11-0340
2025-11-0342
2025-11-0345

Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, mairesse